

PROJET DE ROMAINVILLE

PROPOSITIONS ALTERNATIVES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

1. ETUDE DU BET HORIZONS



2. PROPOSITIONS DE L'ARIVEM



1. ETUDE DU BET HORIZONS



LA COLLECTE DES OM

*ORDURES MÉNAGÈRES

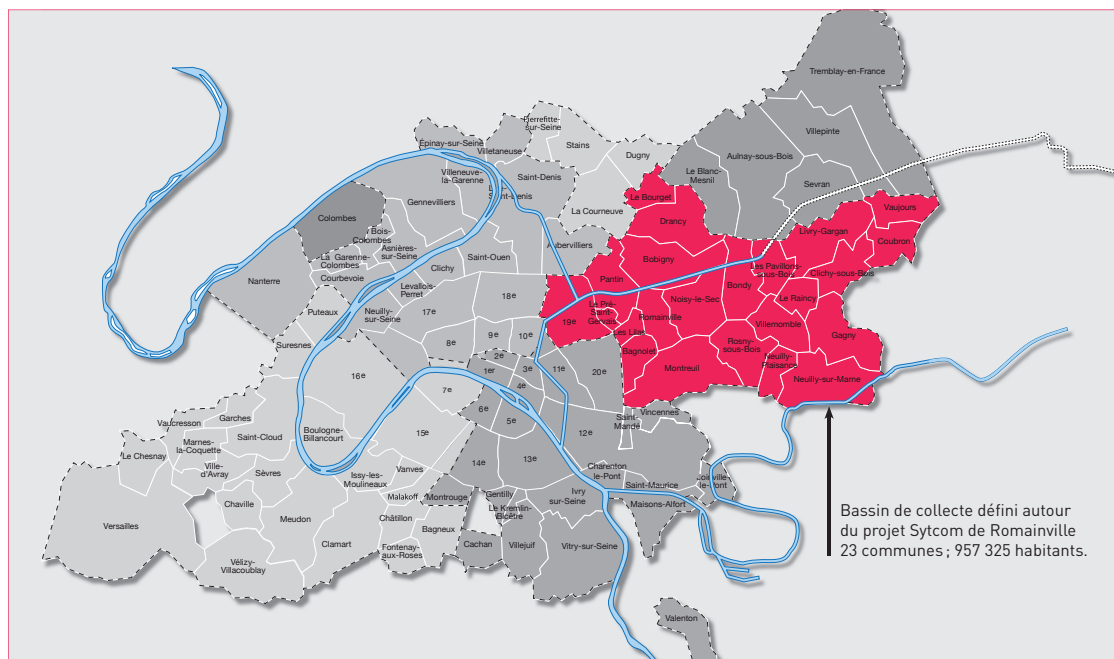
1

ARIVEM présente
sa contribution
au débat public sur
le devenir du centre
de transfert de Romainville

Étude de la gestion des déchets
et propositions alternatives

TERRITOIRE DU SYCTOM

Les **84 communes** sont regroupées en bassins de traitement.
Chacun d'entre eux dépend d'un **site de traitement** ou d'un **site de transfert** distinct.



DÉFINITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

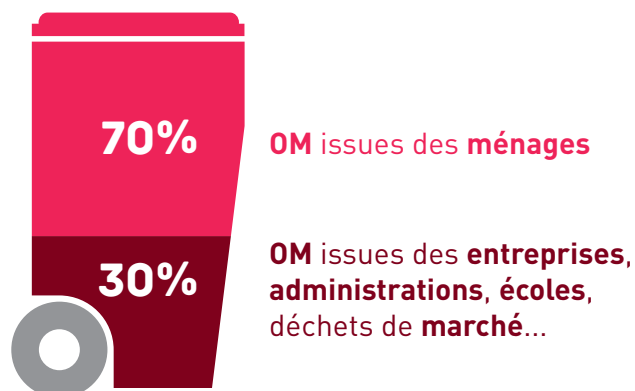


Les **ordures ménagères collectées** en porte à porte ou sur des points d'apport volontaire sont **composées de 2 flux distincts** :

- Les **collectes sélectives des matériaux secs** : journaux, magazines, revues, papiers imprimés, plastiques, emballages dont le verre collecté dans des poubelles distinctes.
- Les **ordures ménagères résiduelles (OMR)** qui sont donc la part des **ordures ménagères restantes après collectes sélectives**.

Cette étude n'analyse pas les autres flux collectés par les services publics, notamment les encombrants et les déchets collectés en déchetteries.

RÉPARTITION DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR TYPE DE PRODUCTEUR



Les **déchets collectés** sur le bassin de Romainville **par le service public** ne proviennent **pas que des ménages**. La part de déchets des ménages est très variable et dépend du périmètre du service public déterminé selon chaque commune ou groupement de communes.

Il n'existe **pas de suivi précis** sur la part respective de chaque contribuant. Le Syctom et la région Ile-de-France évaluent à **+ de 30%** les **ordures ménagères collectées ne provenant pas des ménages**.

Le Syctom a la charge du traitement des déchets collectés dans chaque commune par le service public. Néanmoins, **certaines communes délèguent à des prestataires privés certains types de collecte**, principalement la **collecte des marchés, des grandes entreprises et des fêtes foraines**.

Un **décalage** existe ainsi **entre le périmètre réel de la collecte des ordures ménagères par le service public et celui considéré par le Syctom**. Un **écart de 10 000 tonnes** à l'échelle du bassin de Romainville existe ainsi entre les rapports annuels du Sitom 93 et ceux du Syctom*.

* Les données utilisées pour réaliser l'état des lieux de la collecte sont ceux des rapports d'activité annuels du Syctom.

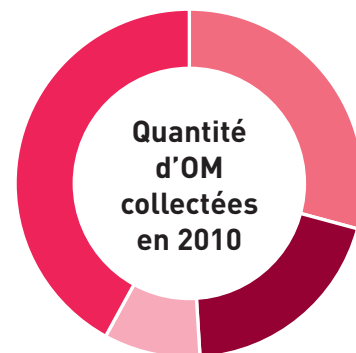
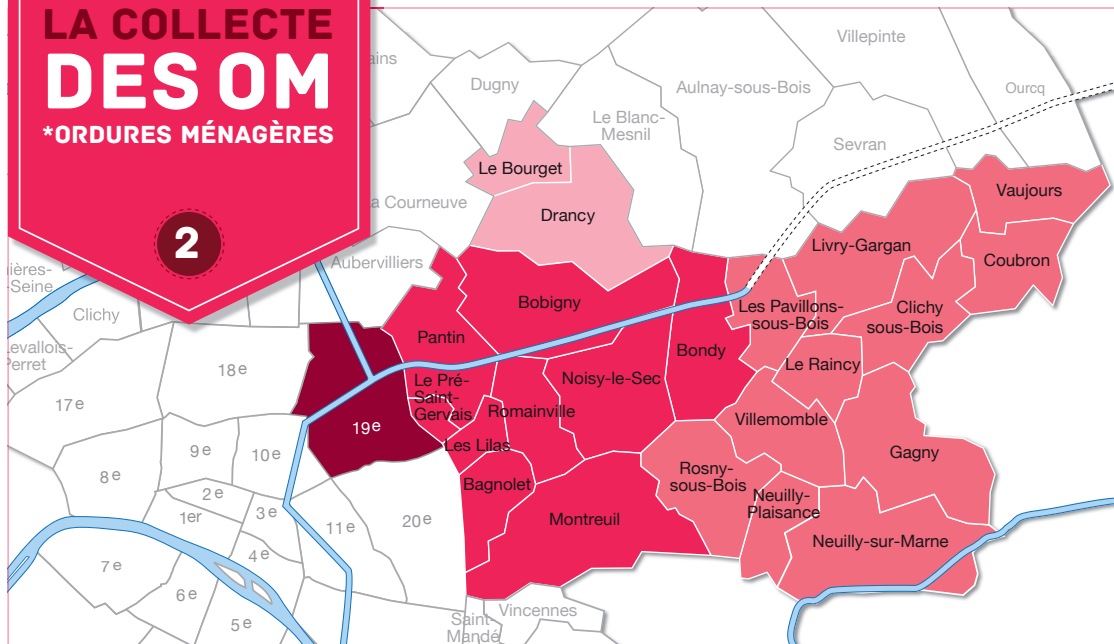


RÉPARTITION PAR ÉTABLISSEMENT PUBLIC EN CHARGE DE LA COLLECTE

LA COLLECTE DES OM

*ORDURES MÉNAGÈRES

2



Quantité d'OM collectées en 2010

- 146 897 t CA Est ensemble
- 102 286 t Communes indépendantes
- 68 563 t Paris 19^e
- 30 372 t CC Drancy-le-Bourget

348 818 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées par le service public, en 2010 sur le bassin de communes de Romainville.



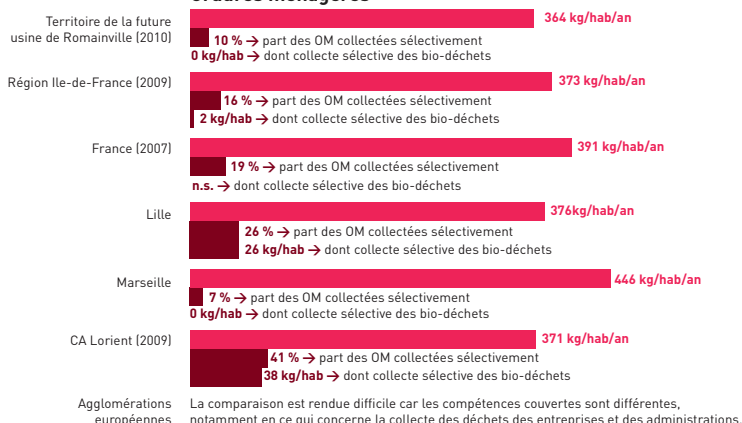
PERFORMANCE DE LA COLLECTE DES OM EN 2010

Globalement, l'ensemble du territoire du **Syctom a de faibles performances en terme de part de déchets orientés vers un centre de tri ou de valorisation matière.**

Il est marqué par un **habitat dense et un fort taux de déchets d'activités économiques pris en charge** par le service public (plus de 30% contre 22% au national).

La quantité d'OM par habitant est par contre légèrement inférieure la moyenne régionale.

Ordures ménagères



CLASSEMENT PAR COMMUNES EN FONCTION DE LA PERFORMANCE :

→ DE LA PRÉVENTION DES OM

Communes	Ordures ménagères en kg/habitant/an
Montreuil	314 kg/hab
Neuilly Plaisance	330 kg/hab
Coubron	342 kg/hab
Clichy sous Bois	343 kg/hab
Neuilly sur Marne	348 kg/hab
Bagnolet	350 kg/hab
Villemomble	355 kg/hab
Le Pré St Gervais	356 kg/hab
Rosny sous Bois	356 kg/hab
Les Lilas	359 kg/hab
Gagny	361 kg/hab
Drancy	362 kg/hab
Paris 19e	363 kg/hab
Livry Gargan	372 kg/hab
Vaujours	373 kg/hab
Noisy le sec	376 kg/hab
Bondy	376 kg/hab
Romainville	378 kg/hab
Le Raincy	404 kg/hab
Pantin	407 kg/hab
Bobigny	411 kg/hab
Le Bourget	417 kg/hab
Pavillons sous Bois	430 kg/hab
Total	364 kg/hab

→ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Communes	Taux de collecte sélective	Pavillonnaire et petit collectif	Grand collectif
Coubron	23%	élevé	très faible
Neuilly Plaisance	20%	élevé	très faible
Vaujours	19%	élevé	très faible
Le Raincy	18%	élevé	très faible
Villemomble	16%	élevé	très faible
Gagny	14%	élevé	très faible
Pavillons sous Bois	13%	élevé	faible
Livry Gargan	13%	élevé	très faible
Montreuil	12%	moyen	faible
Rosny sous Bois	11%	moyen	moyen
Le Bourget	11%	moyen	faible
Le Pré-St-Gervais	11%	faible	fort
Paris 19e	10%	très faible	élevé
Les Lilas	10%	faible	moyen
Neuilly sur Marne	10%	moyen	faible
Noisy le Sec	8%	élevé	faible
Romainville	8%	élevé	faible
Drancy	8%	élevé	très faible
Bagnolet	7%	faible	moyen
Pantin	7%	très faible	moyen
Bobigny	7%	moyen	moyen
Bondy	4%	élevé	faible
Clichy sous Bois	4%	moyen	moyen
Total	10%		

élevé : > 40% , moyen : 30 → 40% , faible : 20 → 30% , très faible : < 20%

Il est difficile d'expliquer la variation entre les quantités d'OM collectées par habitant sur les différentes communes.

Ces différences sont en partie dues à la part de déchets ne provenant pas des ménages pris en délégation par chaque commune ou aux délégations de service public établies. → Par exemple, sur la commune de Montreuil, la collecte d'environ 600 entreprises est déléguée à une entreprise privée qui est en charge du traitement des déchets. Ainsi elle n'entre pas dans les ratios établis par le Syctom.

La performance de la collecte sélective est fortement influencée par la densité de l'habitat, mais ce paramètre n'explique pas à lui seul les performances atteintes par chaque commune.



LA COLLECTE DES OM *ORDURES MÉNAGÈRES

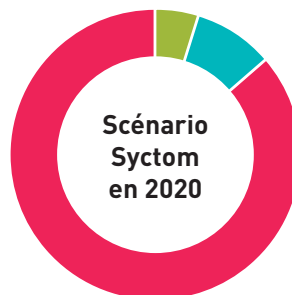
3

POURQUOI ÉVALUER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS À ÉCHÉANCE 2020 ?

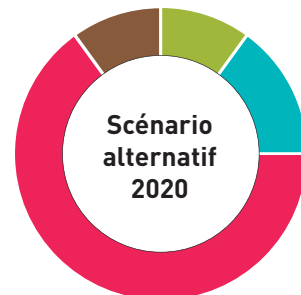
Urbaser a précisé en août 2011 aux services régionaux de l'état (DRIEE), que **les travaux de construction de l'usine de Romainville « devraient durer 34 mois » avant de pouvoir réaliser des premiers tests.** Les probables retards, sur un chantier de cette ampleur, impliquent que **le fonctionnement en pleine charge de l'usine de Romainville ne pourrait être envisagé qu'à échéance 2017-2018.**



3% Collecte sélective du verre
7% Collecte sélective des matériaux secs hors verre
90% Collecte des ordures ménagères résiduelles



5% Collecte sélective du verre
9% Collecte sélective des matériaux secs hors verre
87% Collecte des ordures ménagères résiduelles



10% Collecte sélective du verre
15% Collecte sélective des matériaux secs hors verre
65% Collecte des ordures ménagères résiduelles
10% Collecte sélective des bio-déchets

SCÉNARIO D'ÉVOLUTION 2008-2020 DE LA QUANTITÉ D'OM COLLECTÉES

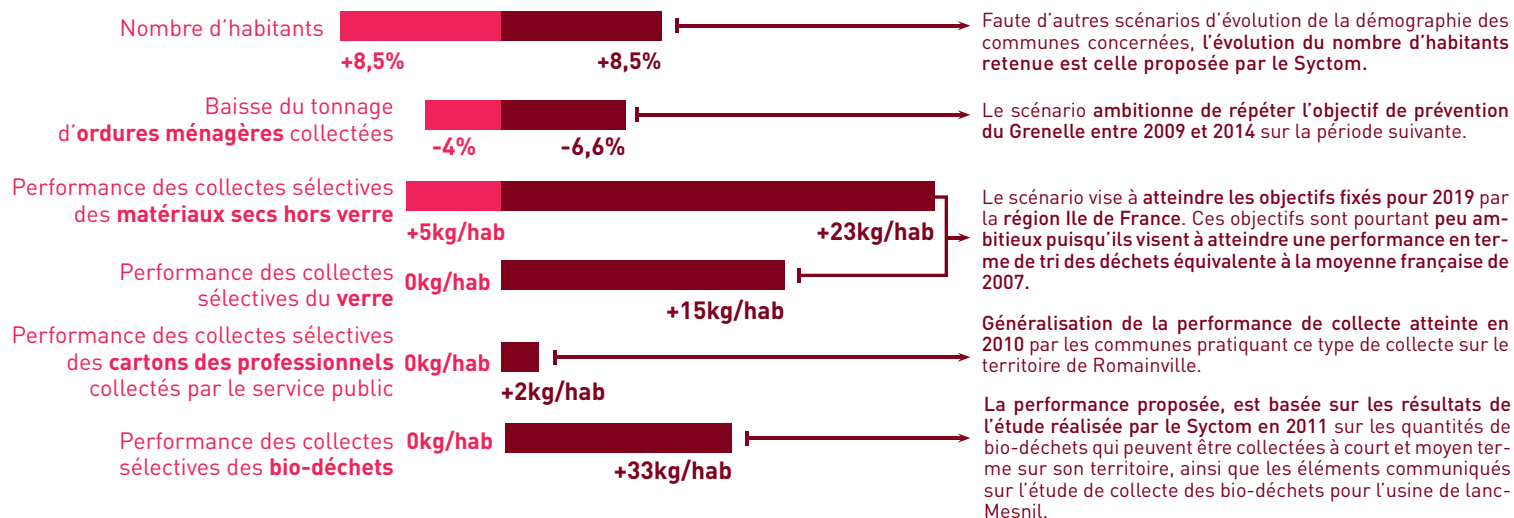
SCÉNARIO SYCTOM DÉBAT PUBLIC D'IVRY

Élaboré par le Syctom et présenté lors du débat public à Ivry en 2009, pour justifier le dimensionnement de ses futures installations de traitement des déchets à Romainville et au Blanc-Mesnil. Il ne permet pas d'atteindre les objectifs réglementaires du Grenelle et de la région Ile-de-France (PREDMA).

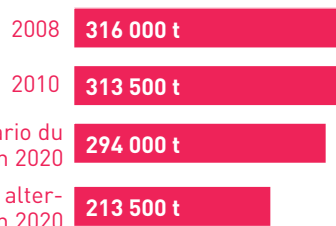
SCÉNARIO ALTERNATIF

Basé sur les hypothèses présentées fin 2010 par l'association Collectif 3R (réduire, réutiliser, recycler). Plus ambitieux, il tient compte des performances actuelles du tri sur le territoire, mais ne permet pas, lui non plus, d'atteindre tous les objectifs réglementaires du Grenelle.

JUSTIFICATIONS DU SCÉNARIO COMPROMIS



DIMENSIONNEMENT DES CAPACITÉS DE RÉCEPTION OMR SUR LE SITE ROMAINVILLE



Collecte des ordures ménagères résiduelles

Le dimensionnement du projet d'usine à Romainville permettrait de **réceptionner 315 000 tonnes par an d'OMR** provenant de **22 communes et de Paris 19**. Il impliquerait :

- 1- Un **statut quo en matière de prévention et de gestion des déchets**, la production d'OMR étant en 2010 de seulement 313 500 tonnes
- 2- Dans le cas de la **légère évolution des performances** retenue par le scénario Syctom, **l'usine pourrait accueillir les déchets de 100 000 habitants supplémentaires**, résidant dans d'autres communes que celles du territoire actuel.
- 3- Dans le cas d'une **évolution plus marquée de la performance de la prévention et de la gestion des déchets** retenues par le scénario compromis, **l'usine serait surdimensionnée de 25%** et pourrait accueillir les déchets du Blanc Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Tremblay en France, Villepinte et Paris 20.

PRINCIPAUX OUTILS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA RÉGLEMENTATION

4

#01

RÉGLEMENTATION Renforcement des exigences pour atteindre des objectifs de valorisation. La législation en vigueur depuis juillet 2001 limite à **60% les capacités d'incinération et de mise en décharge sur un même territoire** dans le but de **contraindre les acteurs privés et publics de la gestion des déchets à réaliser un objectif d'au moins 40% de valorisation matière et organique**. En IdF, l'application de cette contrainte de centre d'enfouissement entraîne l'impossibilité de construire de nouvelles usines d'incinération. Une analyse en cours effectuée par les services régionaux devrait déterminer les possibilités de dimensionnement de nouveaux sites uniquement en cas de fermeture d'au moins un site actuel.



#02

RÉGLEMENTATION Plan de prévention (22% des communes déjà pourvues). La région et le Syctom souhaitent, d'ici 2014, que toutes les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets soient pourvues d'un tel plan. Il intègre notamment le **développement du compostage collectif ou individuel**, les **actions dans les écoles**, la **politique d'achat des services**, les **actions de communication**, la **limitation des prospectus** ou encore la **limitation du gaspillage alimentaire**.



#04

RÉGLEMENTATION Collecte sélective des bio-déchets (quelques communes l'ont mise en place)

Rendue obligatoire pour les gros producteurs par les lois Grenelle, elle s'appliquera progressivement de 2012 à 2016 avec pour objectif de couvrir environ 100% de l'industrie alimentaire, des gros marchés locaux et de l'entretien des espaces verts, 95% du commerce alimentaire, 75% des marchés forains et 20% de la restauration (tous types regroupés). L'objectif est de pouvoir encore augmenter la part de chacune de ces activités à 100% après cette première phase.



Composition des déchets issus des entreprises de la restauration*

- 44 % putrescibles
- 42 % emballages
- 11 % résidus gras
- 3 % huiles alimentaires

* données ADEME

#03

RÉGLEMENTATION Tarification incitative (aucune commune ne l'a mise en place). Depuis le début de l'année, le **code des impôts permet maintenant aux collectivités qui le désirent de modifier la Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères (TEOM)** basée auparavant exclusivement sur les surfaces foncières. Une part incitative de **10 à 40%** peut ainsi être introduite pour favoriser les actions de tri et de prévention.

Redevance spéciale pour les déchets des entreprises collectés par le service public (35% des communes pourvues).

Au moins 30% des OM collectées par le service public ne proviennent pas des ménages, ainsi l'application d'une **redevance spéciale** est recommandée par l'ADEME pour sensibiliser l'ensemble des acteurs.



Généralisation de la redevance spéciale à toute les communes votée en décembre 2011

#05

RÉGLEMENTATION Harmonisation et élargissement des consignes de tri.

La mise en oeuvre d'une simplification et d'une homogénéisation des **consignes de tri** sur les différents communes passe autant par les **informations indiquées sur les produits** que par la **communication des communes**. De plus, à **partir de mars 2012 jusqu'en décembre 2013, 6 communes du bassin versant participent à l'élargissement des consignes à l'ensemble des plastiques**. En fonction des résultats, cette consigne sera mise en oeuvre par le Syctom sur l'ensemble de son territoire.



JE PEUX TRIER
Bacs de tri sélectif

JE NE PEUX PAS TRIER
Ordures ménagères



Ville de Montreuil



NOUVEAUX OUTILS DE COLLECTES : POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRÉS

Pour favoriser le comportement du tri et améliorer la qualité des déchets recyclables collectés dans les grands habitats collectifs, **les bacs roulants sans opercule sont progressivement retirés pour être remplacés par des bornes enterrées**.

26% des communes en sont dotées et de nombreux projets sont en cours.

Des projets de conversion des vides ordures, uniquement dédiés au tri sont aussi envisagés dans certains cas, de même que l'**obligation de mise en place de points de collecte dans les grandes surfaces commerciales**.

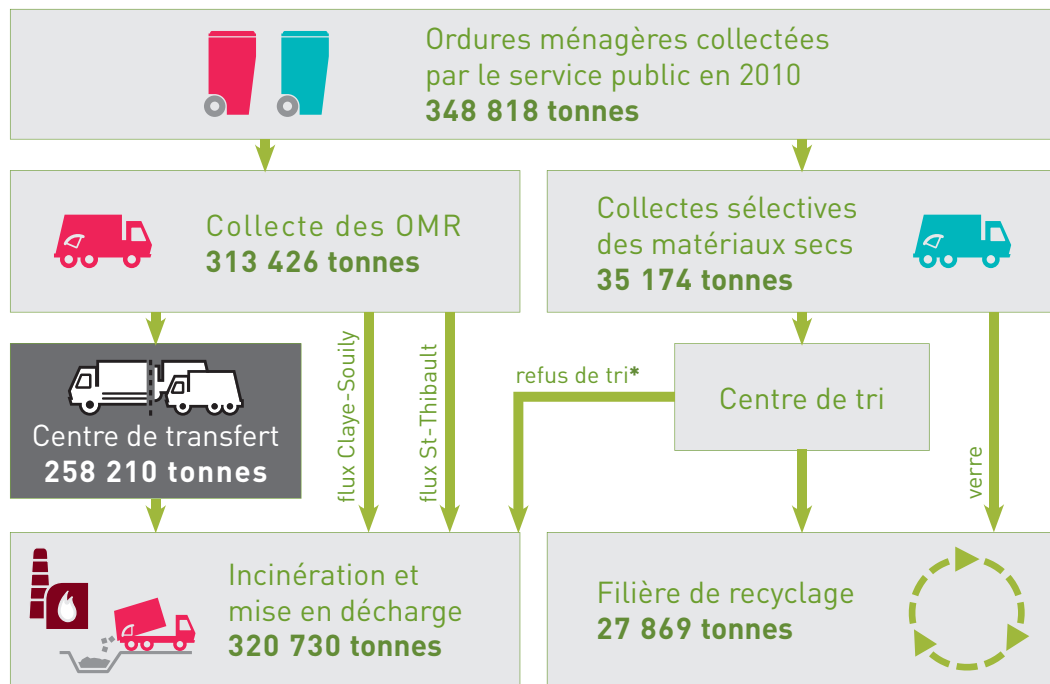
LE TRAITEMENT DES OM EN 2010

*ORDURES MÉNAGÈRES

5



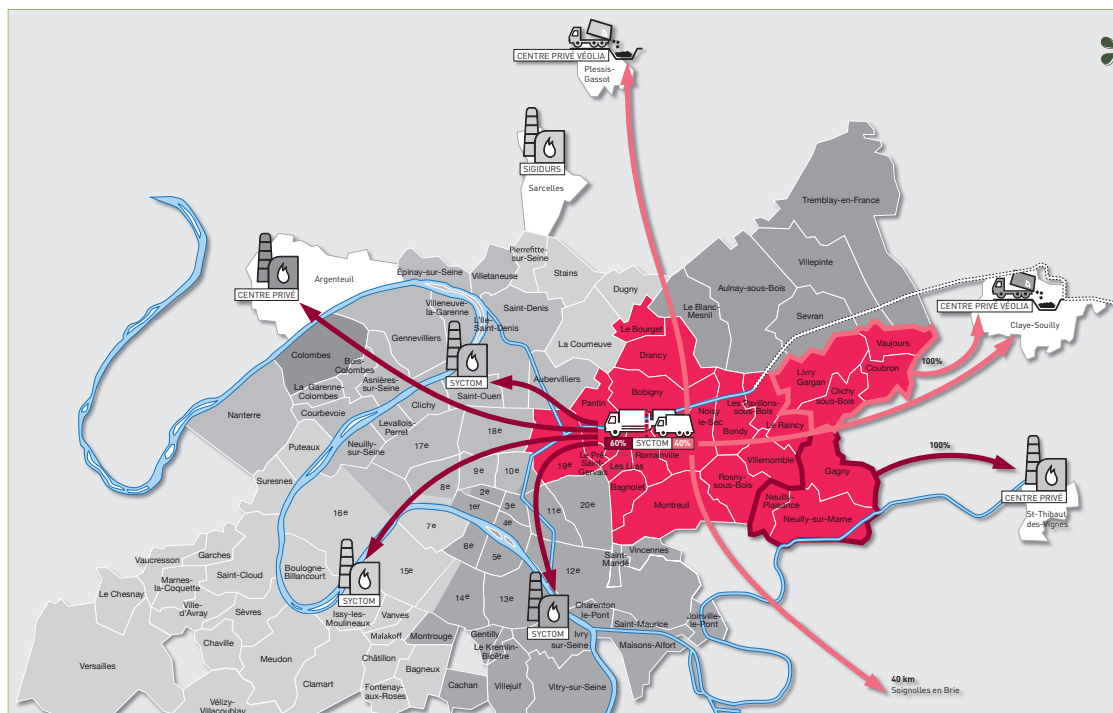
SYNOPTIQUE DU TRAITEMENT DES OM EN 2010



*** Refus de tri :** Ils représentent en moyenne **31 % des déchets réceptionnés** dans des centres de tri sur l'ensemble du territoire du Sycotom. Ces déchets correspondent soit à **des camions bennes entiers contenant trop d'erreurs de tri** (leur contenu est alors « déclassé » en OMR), soit **des déchets refusés sur la chaîne de tri du centre**.
→ Ils sont traités en moyenne à **80 % dans des usines d'incinération** et **20 % dans des centres d'enfouissement**.



8% recyclage
39% incinérateur
53% décharge



LOCALISATION DES CENTRES DE TRAITEMENT DES OM EN 2010

Les ordures ménagères résiduelles des communes de Gagny, Neuilly Plaisance et Neuilly sur Marne sont directement envoyées à l'usine d'incinération de Saint Thibault les vignes. Les camions bennes de collecte vont donc décharger les ordures ménagères résiduelles dans cette usine.

Les ordures ménagères résiduelles des communes de Vaujours, Clichy sous bois, Livry Gargan et Coubron sont directement envoyées au centre d'enfouissement de Claye Souilly.

Les camions bennes des autres communes déversent des ordures ménagères résiduelles collectées au centre de transfert de Romainville. En 2010, elles ont été orientées à 60% vers un centre d'enfouissement et 40% vers des usines d'incinération.



RÉPARTITION DES OMR EN 2010

La répartition finale des OMR (des 22 communes et Paris 19^e) dans les centres de traitement est décrite dans le graphique ci-contre. Cette répartition peut évoluer chaque année en fonction de la programmation des interventions de maintenance et des dysfonctionnements des usines d'incinération, ainsi que de la variation saisonnière des quantités de déchets collectés.



Plessis Gassot	25% → 77 620t
Claye-Souilly	24% → 74 706t
Soignolles en Brie	9% → 29 761t
Saint Ouen	5% → 14 296t
Isséane	9% → 27 346t
Ivry-sur Seine	16% → 50 046t
Argenteuil	4% → 11 191t
Saint-Thibault	9% → 28 460t



LE TRAITEMENT DES OM EN 2020

*ORDURES MÉNAGÈRES

6



SCÉNARIO DU SYCTOM - STAGNATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

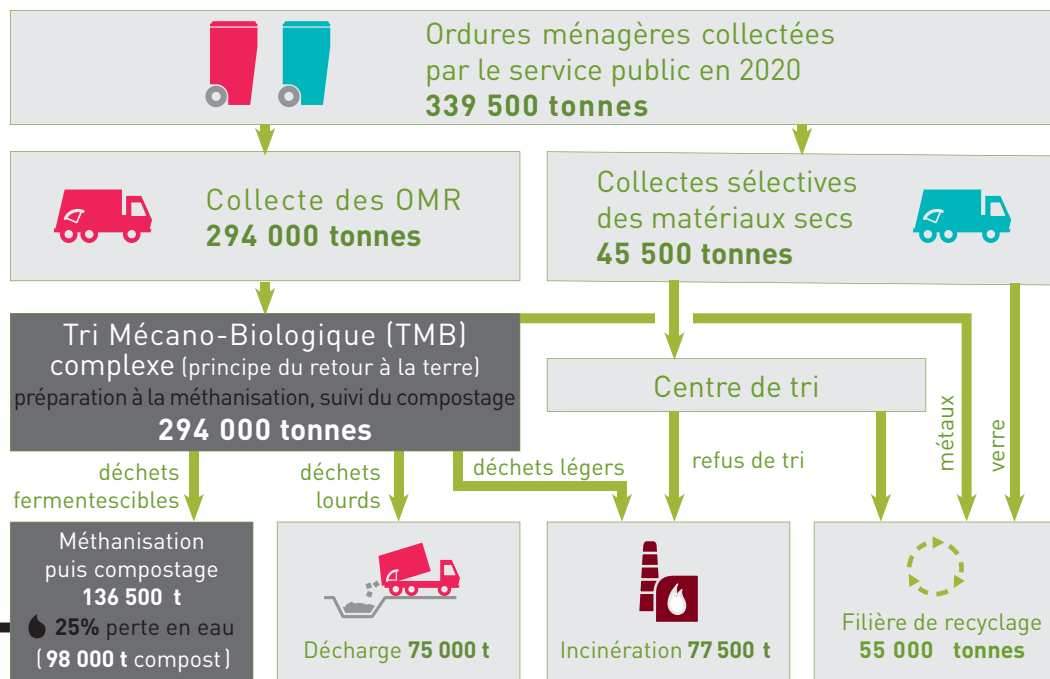


Schéma réalisé à partir des données du dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la répartition des déchets après TMB.

Refus de tri : 15% de refus conformément aux objectifs de la région Ile-de-France

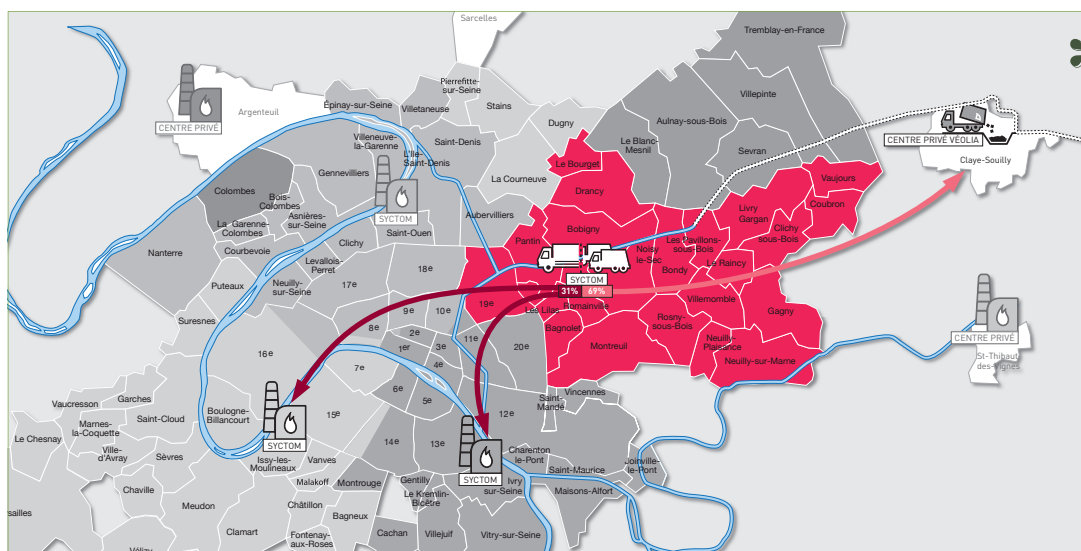
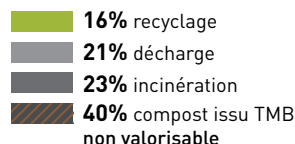
Déchets légers : composés majoritairement d'éléments de plastiques, cartons, papiers...

Déchets lourds : composés majoritairement d'objets inertes (verres, terres, cailloux...)

Déchets fermentescibles : composés majoritairement de matière organique, papiers et cartons imprimés.

mise en décharge probable

Le projet du Syctom s'appuie sur la **norme française NFU 44-051** sur la qualité du compost. Mais cette réglementation est en cours de refonte. Une majorité d'États membres et d'acteurs de la gestion des déchets s'accorde pour dire que **le compost issu d'OMR doit être orienté en décharge**. Seul un amendement obtenu à partir de **collectes sélectives de bio-déchets pourrait être qualifié de compost, et dès lors utilisé en agriculture**. L'adoption définitive du prochain règlement européen est prévu début 2013.



LOCALISATION DES CENTRES DE TRAITEMENT DES OMR EN 2020

Dans ce scénario, les déchets lourds issus du TMB doivent être totalement orientés vers la décharge de Claye-Souilly, seul site d'Ile-de-France à proximité d'un port (8km).

Les déchets légers seraient orientés vers l'usine Isséane, puis, après sa mise en service qui ne devrait pas intervenir avant 2020, vers la nouvelle usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII.

Ainsi, **50% des OMR seront traitées en dehors du territoire de Romainville**, voire 100% (sans tenir compte de la perte en eau) si le compost ne pouvait être valorisé sur des terres agricoles.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les deux objectifs pour 2015 du Grenelle de l'environnement sont, d'une part, d'orienter **45% de l'ensemble des déchets collectés par le service public vers une filière de valorisation organique ou de recyclage** et, d'autre part, de **diminuer de 15% le volume des déchets orientés vers la mise en décharge**.

Dans un tel scénario, ces objectifs ne pourraient être atteints que dans le cas où la **réglementation européenne sur le compost, actuellement en discussion, venait à être fortement allégée**.



Comparaison 2010 - -6% - -45%
-15% - Objectif Grenelle 2015



2. PROPOSITIONS DE L'ARIVEM



PROPOSITIONS DE L'ARIVEM

Le projet actuel est dénoncé à de multiples titres : un procédé expérimental, 30 ans d'échecs complets

❖ **Atteinte au respect de l'être humain**

- Danger vital pour les familles et travailleurs du proche voisinage ainsi que les salariés de l'usine de TMB, en cas d'explosion ou d'incendie (220 victimes potentielles extérieures au site selon URBASER, sans compter les 130 employés du site).
- Condamnation de centaines de milliers de personnes à subir l'agression des nuisances olfactives et auditives.
- Atteinte à la santé des riverains, du fait de l'exposition dénoncée par le corps médical, à l'inhalation de microparticules pendant des décennies autour de l'usine.

Plus de 100.000 habitants et travailleurs vivent dans un rayon d'1km de l'usine.

❖ **Atteinte au respect de l'environnement**

- Le projet actuel ne permet ni recyclage, ni valorisation énergétique.
- Le projet actuel n'est pas une alternative à la mise en décharge et à l'incinération, la quasi-totalité du produit ressortant de l'usine finissant en décharge et en incinérateur.
- Le projet actuel ne peut produire qu'un compost toxique qui polluera irrémédiablement nos terres agricoles, produit que l'on sait déjà non conforme à la future norme européenne. La nocivité de ce produit est dénoncée par les agriculteurs, les associations de défense de l'environnement, de nombreux élus et rapports institutionnels.
- L'interruption régulière de traitement des déchets, avec le problème récurrent des digesteurs bouchés : pendant de longues périodes, les déchets repartent bruts en décharge, ce qui constitue un véritable scandale environnemental
- Ce type d'usine porte le discrédit sur toute la filière de la méthanisation, pourtant prometteuse lorsque l'on en respecte les contraintes : utilisation de bio-déchets exclusivement, principe d'un périmètre de sécurité de plus d'un kilomètre avec la première habitation ou entreprise (risques d'incendies et explosions de ces usines à gaz).

❖ **Atteinte à l'intérêt public**

- Mise en danger des riverains (ci-dessus) et atteinte à l'environnement.
- Dilapidation des fonds publics : Constat sur les réalisations actuelles d'un dépassement budgétaire compris entre 50% et 120%, sans compter le surcoût lié à l'impossibilité de vendre le digestat et à la nécessité d'enfouir ou incinérer les refus.
- Destruction du tissu économique et social local, et des très nombreux projets de valorisation de cette partie de la Seine St Denis (multiples Ecocités et projets urbains valorisants, projets verts le long du canal...)

Le projet actuel ne respecte pas les dispositions du Grenelle de l'environnement ni les normes européennes

Ce qu'il en est du projet actuel :

Collecte



Les élus locaux prévoient d'améliorer la collecte de matériaux inertes (papier, carton, verre, métaux, plastiques) sans mettre en œuvre la collecte sélective des bio-déchets

Traitement

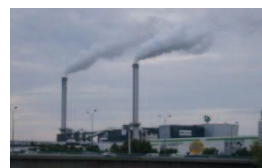


Les différents flux se retrouvent dans l'usine de TMB de Romainville, qui a pour but de trier la matière fermentescible, puis de la traiter dans l'unité de méthanisation.

Le TMB ne permet pas une séparation optimale de la matière fermentescible, qui est quoi qu'il arrive souillée à la source, dans nos poubelles.

Des nuisances terribles et un risque d'incident industriel.

Destination



L'immense majorité, voire la totalité de ce qui ressortira de l'usine de Romainville finira soit en incinération, soit dans les décharges officielles ou sauvages de Seine et Marne.

La réduction du volume des déchets consécutive au traitement dans l'usine de Romainville sera marginale.

Chaque fois que les digesteurs seront bouchés, les ordures repartiront sans être traitées en décharge.

Attitude NIMBY : on pollue chez les autres...

Les propositions des riverains apportent de véritables solutions au problème des déchets tout en respectant l'intégrité de la population :

PROPOSITIONS DES RIVERAINS

I. Une collecte sélective poussée sur notre territoire : RÔLE DES ELUS LOCAUX (Est Ensemble)

1. La Collecte de matériaux Secs



Une collecte efficace et facile pour les riverains

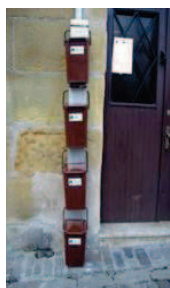


Vers une unité de traitement adaptée aux matériaux secs collectés

Différents modes de traitement pour :

Les journaux, magazines, revues, papiers imprimés, plastiques, emballages, verre : matériaux collectés dans des poubelles distinctes, évitant le mélange avec la matière fermentescible qui souillerait ces matériaux secs, et limiterait la possibilité de les recycler.

2. La Collecte sélective de bio-déchets



Une collecte efficace et facile pour les riverains



Vers une unité de traitement adaptée aux bio-déchets collectés

Collecte effectuée auprès de l'industrie alimentaire, des marchés locaux, du commerce alimentaire, des marchés forains, de la restauration, mais aussi des riverains (notamment les restes de repas) !

Exemples multiples de collecte des bio-déchets connaissant un vif succès, et ce même dans de grosses agglomérations à habitat vertical : Lorient, Usurbil en Espagne, Milan et Palerme en Italie (et bien d'autres villes encore, en Alsace, dans le Sud Est de la France, en Espagne, et bien sûr en Allemagne, Danemark, Autriche, et pays du Nord de l'Europe).

Encouragement du compostage et lombri-compostage individuel (compatible avec l'habitat vertical, en appartement), avec système incitatif : déduction fiscale (exonération d'une partie de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par tous les ménages).

3. La collecte des Ordures Ménagères résiduelles



Une collecte efficace et facile pour les riverains



Vers une unité de traitement adaptée à la collecte des OMR

Les déchets n'ayant pas été triés seront recueillis dans une poubelle distincte.

Qu'est-ce que les riverains attendent d'Est Ensemble :

- Le développement du tri à la source, que ce soit pour les matériaux secs ou la matière fermentescible.
- Faciliter le geste de tri pour les riverains
- Une redevance incitative (exonérations pour le compostage ou lombri-compostage individuel)
- Un plan de prévention déchets (distribution de lombri-composteurs et composteurs individuels, mise en place d'ambassadeurs du tri dans les quartiers et les écoles...)
- Une collecte bien faite à la base (organisation des jours de collecte, respect de l'acte citoyen en veillant à ce que l'entreprise responsable de la collecte ne re-mélange pas les déchets)



Qu'est-ce que les riverains attendent du SYCTOM :

- Des unités de traitement des déchets favorisant la protection de l'environnement
- Des unités de traitement préservant l'intégrité et le confort des riverains (respect du principe de précaution et distances de sécurité)
- Un travail mené de concert avec Est Ensemble, les élus locaux et la population : harmoniser la collecte et le traitement des déchets en Ile de France !
- Un plan de prévention déchets (sensibilisation au problème des déchets dans les écoles et auprès des administrations, poursuite de la politique, déjà initiée, de distribution de composteurs...)
- Travailler avec les autres syndicats de gestion des déchets, afin de mutualiser les unités de traitement en Ile de France.



II. Des unités de traitement connues, maîtrisées et efficaces, adaptées à la collecte sélective, respectant les exigences environnementales et l'intégrité des riverains : RÔLE DES ELUS DU SYCTOM

1. Une usine d'éclatement des matériaux secs à Romainville, sur le site du SYCTOM



Une unité de traitement efficace, adaptée à la collecte, respectueuse de l'environnement et des riverains.

L'unité de Romainville permettra de redistribuer les matériaux secs triés et non souillés par la matière fermentescible dans des poubelles distinctes (Les journaux, magazines, revues, papiers imprimés, plastiques, emballages, verre) directement vers les centres de recyclage. Le recyclage de ces matériaux sera donc optimisé.

Maintien d'un petit centre de transfert des OMR, séparé du reste de l'usine, pour les camions bennes ne pouvant pas aller directement à l'unité de stabilisation.

Maintien du port de Bobigny, pour transporter les matériaux secs vers les centres de recyclage (notamment Rouen).

2. Une usine de Méthanisation sans TMB sur les biodéchets,

située sur un site respectant le principe de sécurité pour les populations (plus d'un kilomètre entre l'usine et la première habitation, le premier centre d'accueil du public ou la première PME)



Une unité de traitement efficace, adaptée à la collecte, respectueuse de l'environnement, nécessitant un périmètre de sécurité d'1km avant la première habitation ou PME.

Une unité de méthanisation située en dehors de toute zone urbaine, traitant les bio-déchets collectés sélectivement (auprès de l'industrie alimentaire, des marchés locaux, du commerce alimentaire, des marchés forains, de la restauration, mais aussi des riverains), permettra la production d'un compost de qualité (ce qui n'est pas possible lorsque la méthanisation est associée à un TMB qui ne peut trier correctement les verres/métaux/plastiques ni dépolluer une matière fermentescible souillée à la source), tout en produisant une énergie valorisable (ce qui n'est pas possible lorsque la méthanisation est associée au procédé énergivore du TMB).

L'installation de cette unité en dehors de tout milieu urbain permet de respecter le principe de précaution, en ne faisant pas courir le risque aux populations d'un incident industriel (les incendies ne sont malheureusement pas rares dans ce type d'usine, et des explosions sont déjà survenues, provoquant des décès.)

Un partenariat entre le SYCTOM et les Chambres d'Agriculture d'Ile de France doit être signé pour trouver un débouché à ce compost, ainsi que celui produit par le compostage en pied d'immeuble à Paris et en Seine Saint Denis.

3. Une usine de stabilisation pour tous les déchets n'ayant pas été triés, sur le site d'une décharge

afin de rationaliser au maximum les transports d'ordures et de respecter le principe de précaution pour les populations



Une unité de traitement efficace, adaptée à la collecte, respectueuse de l'environnement, nécessitant un périmètre de sécurité d'1km avant la première habitation ou PME.

Une unité de stabilisation traitant les OMR permet d'éviter l'émission de gaz à effet de serre, de récupérer des matériaux secs en vue de leur recyclage, et de réduire au maximum les déchets non recyclables, donc de limiter considérablement l'impact de l'enfouissement en décharge, et de l'incinération.

Il s'agit de la meilleure solution pour traiter les déchets non recyclables, respectant les exigences du Grenelle et de l'Europe.

Il n'y a pas de digesteurs, il n'y a pas de fantasme de retour illusoire à la terre, c'est un procédé bien moins complexe et surtout bien moins coûteux qu'une usine TMB-Méthanisation : honnêteté intellectuelle et respect de l'argent du contribuable !

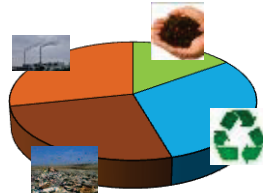
Une unité de stabilisation ne connaît pas le souci majeur des unités de TMB-Méthanisation : le bouchage des digesteurs. De ce fait, les OMR sont systématiquement traitées, évitant par là même d'enfouir en décharge des ordures brutes.

La situation de cette unité de stabilisation doit être dans une décharge pour deux raisons : rationalisation du transport des ordures, et respect l'intégrité des riverains. Ces usines sont en effet susceptibles de produire des nuisances olfactives sur un périmètre de plusieurs centaines de mètres à plus d'un kilomètre.

Mutualisons les unités de traitement !

Pour parvenir à trouver une véritable solution au problème des déchets, il est indispensable de mutualiser les unités de traitement des déchets. Les trois solutions présentées ci-dessus sont propices à une mutualisation du traitement de nos déchets avec les départements voisins, à savoir Paris (Ets), le Val de Marne et la Seine et Marne. : ce sont des solutions globales, efficaces, cohérentes, respectueuses de l'environnement et des riverains.

COMPARAISON DES PROJETS

Projet	Où vont nos ordures : <i>Projection en 2020</i>	Conséquences pour les riverains
Projet Actuel 	 Valorisation organique 0%  Recyclage = 16%  Décharge = 55 % <u>dont enfouissement sans traitement</u>  Incinération = 29 %	 Nuisances olfactives Combien de victimes en cas d'accident ? Impacts sanitaires Dévalorisation des biens des riverains Destruction des projets de valorisation locale
Projet des Riverains	 Valorisation organique 12 % minimum (25% en 2030)  Recyclage 29% minimum (35% en 2030)  Décharge = 29 % <u>traitement garanti</u>  Incinération = 30 %	 Pas d'impact : Ni nuisances Ni impact sanitaire Ni risque vital Ni atteinte au patrimoine Ni sacrifice des projets locaux

EFFETS DES ALTERNATIVES CITOYENNES

❖ On ne sacrifie plus la vie de centaines de milliers d'habitants et de travailleurs

- Les unités de stabilisation et de méthanisation respectent le principe de précaution, en étant situées à plus d'un kilomètre des premières habitations et centres d'accueil du public :
- Plus de mise en péril de la vie des riverains les plus proches, plus d'impact sanitaire.
- Plus de problèmes de nuisances pour les riverains autour des usines, pas d'impact patrimonial, maintien des projets de valorisation du territoire.

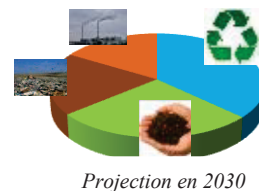
❖ On respecte les exigences environnementales, en assurant le recyclage, le retour à la terre des matières organiques, en limitant au maximum la mise en décharge et l'incinération, et en respectant les exigences du Grenelle et de l'Europe :

- Une unité de méthanisation traitant les biodéchets, permettant la production d'un compost de qualité et une véritable valorisation énergétique (pas de TMB énergivore), respectant un périmètre de sécurité d'1km.
- Une unité de stabilisation, accolée à une décharge, permettant de traiter les OMR non recyclables, limitant la production de méthane, réduisant au maximum le recours à l'enfouissement et à l'incinération, et évitant l'écueil du TMB-Méthanisation : le bouchage des digesteurs entraînant l'enfouissement sans traitement.
- Un centre de transfert des matériaux inertes recyclables, situé à Romainville, permettant d'optimiser les filières de recyclage des papiers, cartons, plastiques, verres et métaux.

Enfin, ON MAITRISE L'ARGENT PUBLIC

UN PROJET A TRES LONG TERME

A terme, avec l'amélioration du tri à la source, la modification des comportements et l'optimisation de la collecte, le **recyclage dépassera en 2030 les 35%, la valorisation organique dépassera les 25%, et le recours à l'enfouissement et à l'incinération sera toujours moins important !**



En Allemagne, dans les pays nordiques, mais aussi dans de nombreuses villes d'Italie et d'Espagne (avec habitat vertical et diversité sociale, comme chez nous), le taux de recyclage et de valorisation organique atteint **entre 70% et 85%, avec les techniques développées dans notre projet**. La part des OMR, et donc le recours à l'enfouissement et à l'incinération ne représente plus que 30% à 15% !

Les chiffres présentés dans notre étude sont donc des données minimales, et à terme notre projet tend vers les performances de nos voisins européens : **85% de recyclage (alors que le projet actuel nous condamnera à envoyer pendant encore 30 ans plus de 80% de nos déchets en décharge et incinération) !**

A vous de jouer : vous êtes la clef du succès, par votre investissement dans un tri efficace

A nos élus de s'investir pour que ces propositions deviennent réalité !

Ce sont les riverains, en produisant moins de déchets et en triant mieux qui peuvent résoudre le problème des déchets.

N'oublions pas nos élus. Ils ont eux aussi un rôle majeur à jouer : faciliter l'acte de tri en améliorant les dispositifs de collecte, construire des unités de traitement cohérentes avec cette collecte, favorisant le recyclage tout en respectant l'intégrité des citoyens !

Il n'y a pas de solution miracle, ni pour les riverains, ni pour les élus : la véritable solution est un ACTE CITOYEN !